Contribution à l'enquête publique
par Arrêté n°2024-802 en date du 22 novembre 2024
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de Lamballe-Armor

Contributeur :
Monsieur IMBERT Frédéric
13, rue du champ grenu 22400 Lamballe-Armor
Parcelle du cadastre : AB 19&20
frederic.imbert53@orange.fr
0623340720

Destinataire :
Madame VIART Martine
Commissaire Enquêteur
13b rue de la Ville Offier22190 Plérin

AVIS NÉGATIF : Insécurité et engorgement de la circulation routière

Lors des périodes de circulation intensive, typiquement matin, midi et fin d'après midi, les rues de la Guignardais et du Champ grenu servent de raccourci aux automobilistes afin de gagner le centre-ville afin d'éviter la rue Général de Gaulle déjà encombrée.

Existent déjà les faits suivants :

-Manque de signalisation menant à des vitesses dangereusement excessives.
-Incivilités régulières.
-Bruits de circulation amplifiés.
-trottoirs peu praticables ou absents.
-rues étroites.
-nombreux piétons de tous âges.
-Cyclistes pouvant emprunter les voies en contresens.

Si les projets immobiliers prennent forme et rajoutent des dizaines de foyers dédiés aux personnes actives, le quartier va devenir un point d'insécurité et d'engorgement routier car il est totalement inadaptable à une intensification de la circulation.
Les problèmes engendrés (Augmentation de la pollution, sécurité, gain de temps,etc.) seront contre-productifs vis à vis des objectifs du projet.

Par conséquent, je **refuse** les OAP et le PLU en leur état actuel afin d'éviter à ma ville les préjudices futurs d'un projet trop éloigné de la réalité pratique du terrain.

Cordialement,

F.IMBERT

Fait à Lamballe, le 15 janvier 2025